

**COMPTE RENDU**

Le trente et un janvier deux mille onze, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno COTTEBRUNE, Maire

Présents : 16 Votants : 18 En exercice : 20

**PRESENTS** : MM. COTTEBRUNE Bruno - PAPIN Michel - LEMARCHAND Jacques - LESEIGNEUR Jacques - LENER Martine - CORDIER Jeanne - BOUDAUD Elisabeth - LECOFFRE Dominique - LECARPENTIER Régine - RATEL Louis - LÉGER Roger - FEUARDENT Serge - EVAIN Pascale - DAMIN Christophe - BRIX Henri - VILTARD Bruno

**ABSENT** : LABBÉ Christophe

**ABSENTS EXCUSÉS** : GODEFROY Michel - PINABEL Chantal - COSNEFROY Jeannine

**POUVOIRS** : PINABEL Chantal à LECARPENTIER Régine - COSNEFROY Jeannine à EVAIN Pascale

**M. LEMARCHAND Jacques, désigné conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à Madame ACCOSSATO, receveur municipal, présente à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

Avant de débiter la séance, monsieur le maire soumet au conseil municipal de délibérer afin de verser une avance sur subvention à l'association La Note Bleue pour l'organisation du salon du livre qui aura lieu le 12 et 13 mars prochain. Le conseil municipal accepte cette proposition.

**2011-01-001**

**OBJET : CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - ARTICLE L 2122-22 - DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE - COMPTE RENDU**

ELU RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

**EXPOSÉ**

Aux termes de l'article L 2122-22 inséré dans le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire une partie de ses attributions.

En séance du 12 mai 2009, l'assemblée délibérante m'a habilité à traiter diverses affaires dans le cadre de cette procédure.

Ainsi, j'ai l'honneur de vous rendre compte succinctement des décisions prises depuis la séance du 09 décembre 2010 :

**D.I.A. n° 10-18** : SCP HORVAIS-THOMAS pour LIENARD/DUBOIS - Parcelle cadastrée AT n° 110 - 11 Etanval : pas de préemption.

**D.I.A. n° 10-19** : SCP HORVAIS-THOMAS pour BATAILLE Hubert - Parcelle cadastrée AO n° 55 - Rue Froide : pas de préemption.

**D.I.A. n° 10-20** : SCP HORVAIS-THOMAS pour BELLEVUE/LEJUEZ - Parcelle cadastrée AN n° 349 - 7 route du Rozel : pas de préemption.

**D.I.A. n° 10-21** : SCP BLEICHER-LAURENT pour LEBLOND Suzanne - Parcelle cadastrée AO n° 121 - 22 rue Centrale : pas de préemption.

**D.I.A. n° 10-22** : Maître POUZENC Florence pour SCI du 6 et 8 rue du Général de Gaulle Tourlaville - Parcelle cadastrée AR n° 70 - 43 rue centrale : pas de préemption.

**D.I.A. n° 10-23 :** MONASSIER et Associés pour SAFRAN (société des agents français du nucléaire) - Parcelle cadastrée AN n° 120 - 18 cité La Forgette : pas de préemption.  
**D.I.A. n° 10-24 :** MONASSIER et Associés pour SAFRAN (société des agents français du nucléaire) - Parcelle cadastrée AN n° 102 - 48 cité La Forgette : pas de préemption.  
**D.I.A. n° 10-25 :** MONASSIER et Associés pour SAFRAN (société des agents français du nucléaire) - Parcelle cadastrée AN n° 142 - 14 cité La Forgette : pas de préemption.  
**D.I.A. n° 10-26 :** MONASSIER et Associés pour SAFRAN (société des agents français du nucléaire) - Parcelles cadastrées AK n° 36 et 37 - 33 cité Les Landettes : pas de préemption.  
**D.I.A. n° 10-27 :** MONASSIER et Associés pour SAFRAN (société des agents français du nucléaire) - Parcelles cadastrées AK n° 4 et 5 - 22 cité Les Landettes : pas de préemption.

**Décision 2010-MAD-015 :** Marché des assurances - Renouvellement du contrat avec la compagnie d'assurances SMACL pour l'assurance de la flotte automobile, l'assurance des engins et véhicules de type agricole, l'assurance dommages aux biens, responsabilité civile et protection juridique, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Décision 2010-MAD-016 :** Marchés publics - Mesure de publicité pour le marché Extension et aménagement de la salle des Brûlins, et le marché Fourniture de plantes à massifs et remplissage de jardinières :

- MEDIALEX pour un montant de 184,12 € TTC pour la parution d'une annonce dans la Presse de La Manche ;
- MEDIALEX pour un montant de 392,93 € TTC pour la parution d'une annonce dans Ouest France avec couplage web et dans la Presse de La Manche.

**Décision 2010-MAD-017 :** Marché Public - Travaux d'aménagement et d'extension de la salle des Brûlins :

- Il a été décidé de retenir l'entreprise LE MARCHAND pour un montant de 96 333,88 € TTC

**Décision 2010-MAD-018 :** Travaux de démantèlement du réseau de télédistribution :

- ELCA pour un montant de 9 990,00 € TTC

**Décision 2010-MAD-019 :** Remboursement de frais de travaux réalisés en régie : emplacement réservé aux convoyeurs de fonds devant le Crédit Mutuel :

Il a été décidé :

- D'émettre un titre au Crédit mutuel d'un montant de 239,65 € TTC.

**Décision 2010-LH-035 :** Marché public - Travaux de l'Espace Culturel - Attribution de lots :

- Lot n° 6 - Menuiseries Aluminium : ASC ROBINE pour un montant de 74 173,53 € TTC,
- Lot n° 9 - Serrurerie : ASC ROBINE pour un montant de 63 382,02 € TTC,
- Lot n° 11 - Parquet : LA PARQUETTERIE DE VITRE pour un montant de 63 379,63 € TTC,
- Lot n° 14 - Plomberie Sanitaire : SAS LAFOSSE GENIE CLIMATIQUE pour un montant de 75 997,83 € TTC,
- Lot n° 19 - Equipement de cuisine : COTENTIN FROID CUISINE pour un montant de 47 253,96 € TTC.

**Décision 2010-LH-036 :** Marché public - Eclairage salle polyvalente :

Les travaux de mise aux normes de l'éclairage de la salle polyvalente ont permis de mettre en place un double éclairage : un éclairage d'entraînement à 300 Lux et un éclairage de compétition à 500 Lux.

Afin d'évaluer l'utilisation de chaque mode d'éclairage, il a été demandé à l'entreprise de prévoir la mise en place de minuteurs.

D'autre part, un disjoncteur a dû être ajouté afin de dissocier l'alimentation électrique des radiants, des autres équipements.

Afin de permettre le paiement de l'entreprise sur la première partie du marché, il a été proposé de modifier l'article 4.2 de l'acte d'engagement afin d'autoriser le paiement d'acompte.

Un avenant au marché initial était donc nécessaire.

Récapitulatif :

Marché initial	14 249.93 € H.T.	17 042.92 € T.T.C.
Avenant n° 1	697.35 € H.T.	834.03 € T.T.C.
<b>Total :</b>	<b>14 947.28 € H.T.</b>	<b>17 876.95 € T.T.C.</b>
<b>Soit 4.8 % du montant du marché initial</b>		

Il a été décidé d'accepter l'avenant n° 1 au marché « PA 100823 SP - Eclairage de la salle Polyvalente » notifié à l'entreprise « SAS Sanitherm Fouchard » le 18 octobre 2010, pour un montant de 834.03 € TTC, et de régler les factures y afférant.

**Décision 2010-LH-037 :** Marché public - Travaux de l'Espace Culturel - Attribution de lot :

- Lot n° 16 - Tribune télescopique : SAMIA DEVIANNE pour un montant de 120 585,46 € TTC

**Décision 2010-LH-038** : Concours de maîtrise d'œuvre - Pôle enfance - Publicité :

- MEDIALEX pour la parution d'annonces dans Ouest France pour un montant de 2 089,24 € TTC ainsi que le couplage sur le site Ouest marchés pour un montant de 10,00 € ;
- Publication d'un rectificatif dans ces mêmes journaux pour un montant de 404,13 € TTC ;
- Publication sur le BOAMP pour des montants de 622,50 € TTC et 453,50 € TTC.

**Décision 2011-LH-001** : Modification de la décision 2010-LH-028 : Marché de travaux de la salle polyvalente : En lieu et place de « un appel d'offre a été lancé début septembre 2010 », il convient de lire « une procédure adaptée a été lancée début septembre 2010 ».

**Décision 2010-ALB-016** : Marché Réhabilitation d'un logement 19 rue des écoles - Lot 1 Gros œuvre et carrelage - Avenant n° 1 avec le titulaire du marché : entreprise HOCHET :

Travaux en moins value : muret extérieur, reprise de linteau sur bâtiment annexe, portillon existant.  
Travaux en plus value pour l'ancien local à vélos : couche de forme EP 0.20, dallage en béton EP 0.12.  
Il a été décidé d'accepter la proposition d'avenant n° 1 se décomposant ainsi :

Travaux en moins value : 1 214,00 € HT

Travaux en plus value : 382,22 € HT

Nouveau montant du marché = 73 542,82 € - 1 214,00 + 382,22 € = 72 711,04 € HT, soit 76 710,15 € TTC.

**Décision 2010-ALB-017** : Marché Travaux de réalisation d'une aire de stationnement - Lot unique : terrassements - VRD - espaces verts - éclairage public - Avenant n° 1 avec le titulaire du marché : EUROVIA :

Travaux en moins value : non exécution de certaines prestations facultatives prévues.

Travaux en plus value : modification du projet de base avec création d'une rampe d'accès au cimetière compensant la différence de niveau.

Il a été décidé d'accepter la proposition d'avenant n° 1 se décomposant ainsi :

Travaux en moins value : 3 670,80 € HT

Travaux en plus value : 8 963,80 € HT

Nouveau montant du marché = 59 650,70 € - 3 670,80 + 8 963,80 € = 64 943,70 € HT, soit 77 672,67 € TTC.

**Décision 2010-ALB-018** : Marché Travaux de réalisation d'une aire de stationnement - Contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet LAURENT - Avenant n° 1 :

Moins value sur honoraires suite à une erreur de prise de cote de niveaux engendrant des travaux complémentaires au marché.

Il a été décidé d'accepter la proposition d'avenant n° 1 se décomposant ainsi :

Travaux en moins value : 753,20 € HT

Nouveau montant du marché = 3953,20 € - 753,20 € = 3 200,00 € HT, soit 3 827,20 € TTC.

**Décision 2010-ALB-019** : Cession du scooter :

Il a été décidé de céder le scooter pour un montant de 400,00 €

**Décision 2010-ALB-020** : Marché Fournitures et livraison de matériels d'illuminations - Avenant n° 1 avec le titulaire du marché : INÉO :

Afin de permettre le paiement des opérations de remise à neuf des guirlandes, il est nécessaire de compléter l'article 3.2 de l'acte d'engagement et l'article 2 du cahier des charges en précisant que les opérations de remise à neuf des guirlandes feront l'objet d'un devis pour approbation.

Une annexe au marché est donc nécessaire.

Il a été décidé :

- De compléter l'acte d'engagement et le cahier des charges du marché de fournitures et livraison de matériels d'illuminations et de signer l'annexe N° 1.

**Décision 2010-ALB-021** : Assurance « Dommages aux biens » - Avenant n° 2 - Mise à jour :

L'avenant a pour objet la révision de la superficie développée du parc immobilier de la Commune afin d'assurer les locaux modulaires de la Boiserie jusqu'à la démolition.

Il a été décidé :

- de signer la proposition d'avenant d'assurance modifiant ainsi la superficie déclarée :
  - o Superficie déclarée au 01/01/2010 : 11 906 m<sup>2</sup>
  - o Adjonction : 762 m<sup>2</sup>
  - o Superficie déclarée au 01/01/2011 : 12 668 m<sup>2</sup>

**Décision 2010-MD-014** : Commande de cartouches d'impression :

- ACIPA pour un montant de 181,07 € TTC

**Décision 2010-MD-015** : Contrat portant autorisation d'occupation temporaire de bureau à la Maison des Services Publics avec la CRAM de Normandie - Avenant n° 1 suite à changement de dénomination de la CRAM de Normandie en CARSAT de Normandie.

**Décision 2010-YP-038** : Travaux d'amélioration de bâtiment au centre administratif et associatif :

- Entreprise LE MARCHAND pour un montant de 1 435,84 € TTC

**Décision 2010-YP-039** : Marché Contrat d'entretien des systèmes de chauffe des bâtiments communaux :

Il a été décidé :

- De signer le marché avec THERMICLIM pour un montant de 2 770,00 € HT par an pour la maintenance, actualisable suivant la formule précisée dans le contrat. Un taux de peine et soins de 12 % sur le prix des pièces dont le prix d'achat est supérieur à 18,00 € HT. Le taux horaire de main d'œuvre est fixé à 45,00 € HT.

**Décision 2010-DV-075** : Entretien de bâtiments - Achat et pose d'un store vénitien dans un bureau du centre administratif et associatif :

- NORMANDIE STORE HABITAT pour un montant de 200,00 € TTC

**Décision 2010-DV-076** : Achat de panneaux de signalisation routière verticale :

- LAPORTE SERVICE ROUTE pour un montant total de 3 742,36 € TTC

**Décision 2010-DV-080** : Achat de produits de dératisation :

- AVIPUR Basse-Normandie pour un montant de 216,28 € TTC

**Décision 2010-DV-080** : Entretien de bâtiments - Remise en propreté du logement communal n° 2 de Sciotot :

- SARL LADUNE pour un montant de 3 033,65 € TTC

**Décision 2010-DV-082** : Achat de quincaillerie :

- LECOUFLE pour un montant de 154,70 € TTC,
- LEGALLAIS BOUCHARD pour un montant de 283,51 € TTC.

**Décision 2010-DV-083** : Fourniture de fuel pour les véhicules municipaux de type agricole :

- VASTEL Jacques pour un montant de 1 474,00 € pour une quantité estimée à 2 000 litres.

**Décision 2010-DV-084** : Fourniture de signalétique au Centre d'activités voile et vent :

- ATELIER DE L'ENSEIGNE pour un montant de 114,60 € TTC

**Décision 2010-DV-084** : Fourniture de fuel pour la chaudière de la Mairie :

- AUTO FLAM pour la fourniture de fuel au prix de 669,00 € le m3 TTC franco, pour la quantité estimée à 3 500 litres, soit 2 341,50 € TTC.

**Décision 2010-DV-085** : Achat de chaînes à neige pour le véhicule d'astreinte :

- LES PIEUX AUTOMOBILE pour un montant de 95,00 € TTC

**Décision 2010-DV-086** : Marché pour la fourniture d'un véhicule type berline :

Il a été décidé de signer le marché avec :

- MARY AUTOMOBILE CHERBOURG pour la fourniture d'une Peugeot 308 premium, pour un montant de 18 491,62 € TTC.

**Décision 2010-DV-087** : Travaux d'éclairage à la médiathèque - Création de nouveaux points lumineux suite à la modification des rayonnages :

- COTENTIN PLOMBERIE pour un montant de 1 270,51 € TTC

**Décision 2010-DV-088** : Entretien de matériel - Remplacement de pièces d'usure sur le tracteur SAME DORADO :

- SARL HOULLEGATTE pour un montant de 965,45 € TTC

**Décision 2010-DV-089** : Entretien d'appareils de chauffage à la salle Polyvalente :

- THERMICLIM pour un montant de 1 171,11 € TTC

**Décision 2010-DV-090** : Entretien de véhicule - Remplacement de la courroie de distribution du camion BOXER :

- GARAGE PIEUSAIS pour un montant de 507,09 € TTC

**Décision 2011-DV-001** : Entretien de matériel - Réparations sur le tracteur SAME DORADO (freins et système de distribution hydraulique) :

- SARL HOULLEGATTE pour un montant de 4 855,38 € TTC

**Décision 2010-AT-024** : Achat de documents sonores pour la médiathèque :

- GAMANNECY pour un montant de 398,10 €

**Décision 2010-AT-025** : Achat de livres :

- Librairie RYST pour un montant de 718,00 € en livres adultes,
- Librairie RYST pour un montant de 540,39 € en livres jeunesse,
- Maison BRANLARD pour un montant de 88,00 €

**Décision 2010-DD-009** : Abonnement d'un an à BEBEMAX de l'Ecole des loisirs, pour mise à disposition des assistantes maternelles du relais, pour un montant de 33,00 € TTC.

**Décision 2010-NC-003** : Fourniture de produits d'hygiène spécifique pour la crèche :

- SIEP pour un montant de 366,44 € TTC

**Décision 2010-NC-004** : Fourniture de produits de nutrition :

- AEXXDIS pour un montant de 470,22 € TTC

**OBJET : ADOPTION ET EXECUTION DU BUDGET - ANTICIPATION DU BUDGET PRIMITIF 2011**

ÉLU RAPPORTEUR : E. BOUDAUD, MAIRE ADJOINT AUX FINANCES

**EXPOSÉ :**

Afin de préserver la continuité du service et, conformément à l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités territoriales, entre le 1er janvier et la date d'adoption du budget, le Maire peut :

- mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans les limites des crédits ouverts au budget de l'année précédente ;
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

De plus, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits :

- engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Pendant cette période, précédant le vote du budget, les règlements peuvent également intervenir sur les reports de la section d'investissement.

Ces restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.

L'ordonnateur en dresse un état détaillé, celui-ci est adressé au comptable afin de permettre le règlement des dépenses y figurant, jusqu'à la reprise des crédits en cause au budget de l'exercice suivant.

**DÉLIBÉRATION :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 ;

Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 et notamment l'article 69-1 ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 en date du 26 août 2005 ;

Suivant l'avis favorable du Bureau ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- engager, liquider et mandater des dépenses à la section d'investissement, et ce, dès le 1er janvier 2011, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, conformément au tableau ci-dessous ;
- inscrire les crédits correspondants au budget primitif de l'exercice 2011 dont le vote interviendra au mois de mars ou au mois d'avril 2011.

AFFECTATION	MONTANT POUR MEMOIRE BP 2010	
<i>Chapitre 20</i>	<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>Logiciels, études</i>
5 000 €	21 847 €	
<i>Chapitre 21</i>	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Matériel informatique</i>
20 000 €	172 743 €	
<i>Chapitre 23</i>	<i>Immobilisations en cours</i>	<i>Technique, travaux, terrains</i>
50 000 €	503 865 €	
<b>TOTAL</b>		
<b>75 000 €</b>	<b>698 455 €</b>	

### 2011-01-003

#### **OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - VERSEMENT ANTICIPE**

ELU RAPPORTEUR : M. PAPIN, MAIRE ADJOINT AUX ASSOCIATIONS

#### **EXPOSÉ :**

Pour ses 10 ans, le salon du livre des Pieux accueillera les 12 et 13 mars prochains près de 50 auteurs locaux et nationaux. Pour son organisation, l'association la Note Bleue doit réserver dès maintenant le transport, l'hébergement et la restauration des participants. Certains de ces établissements demandent le versement d'arrhes. Cependant l'association ne dispose plus de trésorerie suffisante. Afin de pouvoir régler ses factures, l'association demande une avance sur sa subvention 2011 d'un montant de 2 500 €.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande.

#### **DÉLIBÉRATION**

Considérant que le BP 2011 sera voté en mars 2011 et, considérant qu'il est nécessaire de faciliter la gestion des associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter cette proposition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants.

### 2011-01-004

#### **OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

ÉLU RAPPORTEUR : B. COTTEBRUNE, MAIRE

#### **EXPOSÉ :**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une formalité obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, ainsi que dans les groupements intercommunaux comprenant au moins une commune de 3500 habitants ou plus. L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que ce débat s'organise dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif et ne donne pas lieu à un vote.

Il permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif ;
- d'être informée et de s'exprimer sur l'évolution financière de la Collectivité ;

Le budget Primitif 2011 de la commune (prévu le 31 mars 2011) s'inspirera des orientations mentionnées ci-après et du débat de l'assemblée.

Le présent rapport s'organise comme suit :

- Les nouvelles dispositions instaurées par la loi de finance 2011,
- Un point sur la situation financière de la ville des Pieux,
- La prévision de compte administratif de la commune,
- Une proposition d'orientation budgétaire pour l'année 2011.

## LA LOI DE FINANCE 2011

- 1- Le gouvernement reste dans la logique des lois de finance des années précédentes puisque le gel des contributions de l'Etat aux collectivités est confirmé pour la période 2011-2013.  
Le remplacement de la taxe professionnelle par la Contribution Economique Territoriale pourrait induire une réduction des ressources des collectivités. L'Etat cherche à mettre en œuvre, à l'horizon 2012, une « péréquation horizontale » visant à la redistribution des richesses entre les collectivités à l'échelon communal, mais les modalités n'en sont pas encore définies précisément.
- 2- L'augmentation de la dotation globale de fonctionnement sera de 0,5% (contre 0,6% en 2010) alors que l'inflation est estimée à 1,5% pour 2011. L'enveloppe normée (composée à 85% par la DGF) destinée aux collectivités est reconduite au même montant qu'en 2010, en revanche, le FCTVA est exclu de cette enveloppe et pourra ainsi connaître une progression favorisant l'investissement
- 3- Après une forte diminution de la revalorisation de la valeur locative en 2010, celle-ci repart modérément à la hausse pour 2011 (+2,5% en 2009, +1,2% en 2010, +2% en 2011)
- 4- Le tarissement des ressources et la réduction de l'autonomie financière pour les départements et les régions semble se confirmer. Il devrait entraîner une limitation de la participation financière à des projets d'intérêt communal.

### SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DES PIEUX

#### 1- La marge d'autofinancement courant

*Elle correspond au rapport entre les dépenses réelles de fonctionnement ajoutées au remboursement des emprunts et les recettes réelles de fonctionnement. Le seuil d'alerte est atteint quand ce ratio est supérieur à 1 durant 2 à 3 années consécutives. Plus le résultat est proche de 0, plus la marge d'autofinancement est grande.*

2010	2009
0,85	0.71

On note une augmentation de ce ratio cette année. Toutefois, l'année 2009 a connu une situation exceptionnelle car nous avons eu des recettes exceptionnelles (vente des terrains à la SHEMA...)

#### 2- Le niveau d'endettement

Deux emprunts sont en cours dans le cadre des projets « grand chantier » : l'un de 157 224 €, l'autre de 2 800 000 €. Leurs remboursements sont différés, mise à part la différence entre les intérêts réglés par la commune et la participation d'EDF qui est affectée au remboursement du capital.

Cette année, un emprunt sera à prévoir pour la construction du pôle enfance, toujours dans le cadre des projets « grand chantier ».

#### 3- La rigidité des charges de structures

*Cela correspond au rapport entre les frais de personnel ajoutés au remboursement annuel de la dette et les recettes de fonctionnement. Le seuil d'alerte se situe au delà de 0.5 pour les communes de même strate.*

2010	2009
0,44	0.38

On notera que le seuil d'alerte n'est pas atteint mais que ce ratio s'est également détérioré. La légère diminution de 2009 était due à l'augmentation des recettes (cessions).

Il est important d'avoir également à l'esprit que l'emploi associatif n'est pas pris en compte dans les frais de personnel, il faut donc relativiser l'analyse de cet indicateur et travailler à le contenir.

#### 4- Part des recettes fiscales dans les recettes de fonctionnement

2010	2009
0,30	0.26

Le rapport entre le montant du produit fiscal et les recettes réelles de fonctionnement montre que la commune est toujours dépendante de recettes dont le facteur déclencheur ne dépend pas d'elle.

Toutefois, ce ratio connaît une amélioration sans doute due à la fin de l'exonération de 2 ans sur le foncier bâti pour les nouvelles constructions ainsi qu'à la réalisation de nouvelles habitations et à l'arrivée de population sur la commune.

Les résultats donnés par ces ratios montrent que globalement la bonne santé financière de la collectivité en 2010 perdure. Cependant, compte tenu des incertitudes concernant l'évolution des recettes (dotations, FDPTP notamment), il faudra rester vigilant dans les années à venir et contenir au maximum l'évolution des charges de fonctionnement.

### LA PREVISION DE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

*Les orientations budgétaires doivent bien entendu tenir compte des tendances du compte administratif de l'exercice 2010, qui peut soit dégager des marges grâce à la présence d'excédent, soit créer un besoin de financement en cas de constatations de déficits.*

#### 1- Les grandes lignes des résultats du budget principal de l'exercice 2010

	CA 2009	Résultat 2010	RAR 2010
Investissement	1 022 142,26	2 322 437,00	D= 3 977 606,27 R= 5 908 574,00
Fonctionnement	1 325 709,72	1 545 626,76	-
<b>Total</b>	<b>2 347 851,98</b>	<b>3 868 063,76</b>	

Il est important de souligner que, cette année, les restes à réaliser en investissement sont importants compte tenu des emprunts. Il faut donc relativiser l'excédent qui peut paraître élevé. En effet, en prenant en compte les restes à réaliser (détaillés ci-dessous) le résultat en investissement est de 393 828,42 €.

En revanche, un bon niveau d'investissement en 2010 a permis de remplir les conditions nécessaires à la récupération anticipée du FCTVA de 2009.

#### 2- Les restes à réaliser

Les restes à réaliser se décomposent ainsi :

- Dépenses : 3 977 606,27 €
- Recettes : 5 908 574,00€

Les principales dépenses d'investissement à reporter dans le budget 2011 sont :

- Eglise : ± 7700 €
- CAVV : ±45 770 €
- Espace culturel : ±631 386 €
- Salle des Brûlins: ± 96 333 €
- Pole Enfance : ±18 741 €
- Réserves foncières : ±78 186 €
- Démantèlement réseau TV : ±9990 €
- Logement rue des écoles : ±16 923€
- Emprunts : 2 957 224



Les recettes d'investissement à reporter dans le budget 2011 sont :

- Emprunt de l'espace culturel : 2 800 000 €
  - DGE : 134 350 € (espace culturel, aire de stationnement du Kaolin...)
- FNDS (pour le CAVV) : 17 000 €

## **PROPOSITION D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2011**

### **FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

*Le chapitre « 011 - charges à caractère général »*

2009	481 625 €
2010	511 118 €

On remarque que l'année 2010 aura été marquée par une augmentation de ce chapitre d'environ 6 %. Les travaux prévus en fonctionnement (réaménagement de la salle du conseil) n'ont pas été réalisés mais les budgets partiellement dépensés. Les causes de cette augmentation sont multiples : prix de l'électricité et des carburants, dépenses prévues en investissement et finalement payées en fonctionnement, externalisation de prestations... En 2011, il sera préconisé de contenir ce chapitre, voir, tendre vers une diminution.

*Le chapitre « 012 - charges de personnel »*

2009	1 295 319 €
2010	1 337 675 €

Les charges de personnel ont augmenté de 3,27% ce qui constitue une amélioration par rapport à l'année précédente (+ 5.2 %) L'augmentation est due principalement au GVT pour 1 à 1,5% et à la revalorisation du point d'indice de 0,5 à 1% ainsi qu'aux congés maternité (compensés en recettes au chapitre 013). Pour l'année 2011, l'objectif est également de contenir ce chapitre.

*Le chapitre « 65 - autres charges de gestion courante »*

2009	422 998 €
2010	465 035 €

Pour l'année 2010, on constate une forte augmentation, avoisinant les 10%. Elle est due principalement à la gestion des emplois associatifs.

Compte tenu des contraintes pesant sur la collectivité, il est proposé de maintenir ce chapitre au même montant qu'en 2010, voire, de le diminuer légèrement.

Il est à noter que les subventions dites de fonctionnement sont à dissocier des subventions dites exceptionnelles ou événementielles mais sont intégrées dans le même chapitre.

### Le chapitre « 66-charges financières »

2009	2182 €
2010	3463 €

Pour l'année 2010, les charges financières restent faibles puisqu'il s'agit des frais liés à l'emprunt « Grand Chantier » de 160 000 €.

Pour 2011, le montant des frais va augmenter suite à la mobilisation de l'emprunt pour la construction de l'espace culturel. On peut rappeler qu'il n'est pas envisagé d'avoir recours à l'emprunt pour les investissements hors « grand chantier ».

Il faut noter que ces charges d'emprunt sont compensées en fonctionnement jusqu'en 2014.

### Le chapitre « 014 - Atténuation de produits »

Cela correspond à l'attribution de compensation (236 954 €) versée à la Communauté de Communes des Pieux, suite au passage en TPU en Décembre 2003. Cette somme, constante, est égale au montant que percevait la communauté de communes au titre des taxes ménages en 2003 diminuée du montant de taxe professionnelle que percevait la commune des Pieux.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### Le chapitre « 70 - Produits des services »

2009	86 148 €
2010	114 176 €

Comparé à l'année 2009, ce chapitre rencontre une hausse de 32,5% pour l'année 2010, notamment suite à la mise en location de la maison 19 rue des écoles.

### Le chapitre « 73 - impôts et taxes »

2009	884 796 €
2010	889 933 €

Ce chapitre, constitué essentiellement de la fiscalité locale, a augmenté de 0,6% en 2010, ce qui est faible. A taux constants, ce chapitre devrait rester stable en 2011, à moins que la collectivité n'opte pour une augmentation de la fiscalité.

### Le chapitre " 74-dotations et participations "

2009	1 834 006 €
2010	1 754 238 €

Ce chapitre est le principal pourvoyeur de la collectivité, puisqu'il est composé en particulier de la DGF (Etat) et du FDPTP (Conseil Général).

Il a connu une baisse de 4,34%, (prévue à hauteur de 5% lors du DOB de l'année dernière)

Pour information (tableau ci-dessous), il résidait sur notre commune, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 88 agents AREVA et 175 agents EDF.

	année	Salariés habitant Les Pieux (au 01/01 de n-1)	Produit
<b>EDF</b>	2007	182	494 386 €
	2008	180	483 745 €
	2009	181	454 470 €
	2010	175	480 114 €
<b>AREVA</b>	2007	93	226 522 €
	2008	95	228 731 €
	2009	92	220 877 €
	2010	88	205 132 €
<b>TOTAL</b>	2007	275	720 908 €
	2008	275	712 328 €
	2009	273	675 347 €
	2010	263	685 246 €

Pour ce qui concerne la DGF, elle évoluera quant à elle en moyenne de 0.5 % en 2011, ce qui correspond à un tiers seulement de l'inflation.

#### Le chapitre « 013 - atténuations de charges »

2009	53 733 €
2010	56 710 €

Ce chapitre comprend les remboursements liés aux dépenses de personnel (remboursements maladie, supplément familial) ou les aides accordées pour certains contrats (CAE, contrat d'avenir). Son évolution n'est pas régulière.

Pour 2011, ce montant reste aléatoire, puisque dépendant de la maladie ou de l'accidentologie.

En résumé, au vu du contexte difficile pour les collectivités, les charges de fonctionnement pour le budget primitif 2011 devront rester quasiment stables par rapport à 2010. Il conviendra de poursuivre les efforts entrepris en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement en maintenant l'utilisation de la procédure des marchés publics pour les dépenses répétitives et en contenant au maximum la progression des chapitres « 011- Charges à caractère général », « 012-Charges de personnel ».et « 065-Autres charges de gestion courante » incluant le volume des subventions associatives

La commune pourra recourir à l'emprunt pour financer ses plus importants investissements (« Grand Chantier »). Elle devra cependant s'attacher à choisir un instrument de financement adapté à la structure et au volume de ses investissements.

Enfin, la dépendance de la commune vis-à-vis de l'extérieur reste forte. Les nouvelles constructions de « La roche à Coucou » et de la tranche 1 de la ZAC devraient venir augmenter nos bases fiscales et ainsi renforcer quelque peu nos ressources propres.

Sur le plan du développement économique, on notera que le magasin LIDL ouvrira très prochainement et que l'enseigne Weldom devrait être opérationnelle sur l'emplacement de l'ancien Intermarché pour la fin du premier semestre. Derrière la station service Intermarché, un magasin POINT S et trois salles de squash sont en cours de réalisation, de même qu'un nouveau traiteur à la place de l'ancienne station BP

Comme les années précédentes, on peut rappeler que seule l'augmentation des bases locales permettra à l'avenir de maintenir l'ensemble des services à la population. L'aide des autres collectivités bénéficiant des structures municipales, notamment dans le secteur de la petite enfance, serait la bienvenue car, compte tenu du contexte actuel, la commune ne peut pas se permettre d'assumer seule des charges de centralité non compensées et ce d'autant plus que la communauté de communes a donné les moyens à chaque collectivité d'agir en ce sens.

La réforme territoriale et le nouveau périmètre d'intercommunalité retenu amèneront les élus à redéfinir les compétences du futur EPCI. Cette nouvelle organisation pourrait alors voir différents transferts de compétences avec des incidences au niveau du personnel territorial.

## PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

### 1- Principaux postes de dépenses au 31/01/2011:

Le budget sera découpé en grandes familles :

- Patrimoine immobilier
- Projets structurants
- Matériel et fournitures courantes
- Cadre de vie
- Parc roulant et matériels
- Acquisitions foncières

### 2- Investissements hors grand chantier:

Pour les dépenses d'investissement à inscrire dans le budget 2011, il s'agit principalement :

#### **Patrimoine immobilier :**

- Travaux Eglise (*toiture + chemin de croix*)
- Travaux salle du conseil municipal et salle d'activités,
- Travaux bureaux mairie
- Travaux salles CAA
- Travaux logement de fonction
- Travaux logement du cimetière
- Sol salle Paul Nicolle
- Fenêtres salle des Brûlins
- Rôtisserie salle des Brûlins
- Pignon logement 19, rue des écoles,
- Remise en état des lavoirs,
- Réaménagement extension du CAVV

Certains projets pourraient être répartis entre section d'investissement et de fonctionnement

#### **Foncier :**

- Acquisitions foncières (*SHEMA pour le Pôle Enfance.....*),
- Réaménagement foncier (*environ 230 000 euros à la charge de la commune dont une partie sur 2011 et l'essentiel en 2012*)

#### **Matériel et fournitures courantes :**

- Informatique, logiciels (*sont demandés notamment : au minimum, 3 postes informatiques, logiciel e-paye, tablette tactile pour pouvoir mettre en place le logiciel de crèche Domino qui est l'évolution du logiciel actuel, logiciel Publisher pour le RAM, logiciels de montage vidéo pour le centre multimédia...*)
- Bureautique, photocopieurs (*au minimum 2 imprimantes, renouvellement en totalité ou en partie du parc des 4 petits copieurs + 1 gros pour le CAA*)
- Matériel divers pour le centre multimédia (ateliers...)
- Matériel, ustensiles, petit mobilier pour la crèche
- Appareil photo numérique, matériel pour le RAM
- Matériel pour le service administratif (*étagères, calculatrices, bacs de tri pour les papiers...*)
- Nouvelle signalétique intérieure pour la médiathèque (espace André Hamel)
- Atelier cuisine
- Mobilier salle du conseil municipal

### **Cadre de vie :**

- Panneaux touristiques (*panneaux de promotion en entrée de ville, panneaux marron avec le CG 50...*)
- Chalet + mobilier du chalet (*projet « lire à la plage »*)
- Amélioration cadre de vie, mobiliers urbains (*route Cherbourg, place du Petit Bourg...*)
- Jeux d'extérieur (city stade)
- Aires de jeux (cités)
- Annexe ST, couverture silo à déchets de balayage
- Annexe ST, clôture avec terrain CCP
- Filet pare-ballons
- Electricité stade (*projecteurs*)
- Sécurisation routière (*signalisation*)
- Mise en accessibilité (*part communale sur les parcours prédéfinis....*)
- Illuminations,
- Aménagement de Sciottot,
- Jardin du souvenir

### **Parc roulant et matériels :**

- Balayeuse de voirie
- Matériel sécurité
- Outillage divers

### **B) Investissements grand chantier**

- |                          |                      |
|--------------------------|----------------------|
| ○ Projet Espace Culturel | Financement Anticipé |
| ○ Projet Pôle Enfance    | Financement Anticipé |

Les différentes commissions devront définir les actions et les priorités dans le programme d'investissement hors grand chantier

Le Conseil Municipal acte ces orientations.

### **Informations et questions diverses :**

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

- Le dossier WELDOM a reçu l'avis favorable de la C.D.A.C. le 26 janvier dernier, à l'unanimité.
- Le permis de construire pour le Traiteur Le p'tit bourg, à l'ancienne station BP, a été accordé. Les travaux devraient débuter début février pour une ouverture en mai.
- Le projet d'aménagement foncier sera présenté au conseil municipal, lors de la séance du 16 février prochain, par monsieur ODILLE, du conseil général, et monsieur AMBROISE, géomètre du cabinet Elizalde.
- La remise des challenges sportifs de l'OSLC aura lieu vendredi 04 février. Le nouveau directeur de l'O.S.L.C. sera présenté.
- La Commission Permanente du Conseil Général a validé le projet de convention relatif au co-financement des aménagements routiers par EDF dans le cadre du Grand Chantier. Les opérations concernées sont :
  - Les travaux d'aménagement entre Les Pieux et le hameau Caubus, sur la RD4, en 2011 ;
  - L'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 650, entrée sud des Pieux, en 2012 ;
  - L'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 4, future rocade sud-ouest des Pieux, en 2013.
- Un nouveau chef de centre de secours incendie a été nommé. Il sera présenté à l'occasion de la cérémonie de mise à l'honneur du capitaine BIGEARD et du caporal GODEFROY le 12 février prochain. A terme, le centre de secours devrait compter 12 pompiers professionnels.

**Monsieur le maire** fait part au conseil municipal des discussions communautaires concernant la réforme territoriale. Le département de La Manche compte environ 50 communautés de communes. Le Préfet souhaite que ce chiffre soit diminué de moitié. Pour Les Pieux, il semble que le rapprochement des quatre communautés de communes (La Hague, Douve et Divette, Côtes des Isles et Les Pieux) ne puisse se faire. D'autres périmètres sont à l'étude et plusieurs réunions entre les différents bureaux communautaires sont d'ores et déjà programmées. Monsieur le Maire propose qu'un point Réforme territoriale soit fait à chaque réunion du conseil municipal puisque les conseillers municipaux auront à délibérer pour valider la proposition du Préfet.

**Pascale EVAIN** signale à Monsieur le Maire que le G.R.D.P. a reçu une facture de 3,37 € pour leurs photocopies faites au centre administratif et associatif.

**Jacques LESEIGNEUR** informe le conseil municipal qu'un recours a été déposé au Tribunal Administratif par un administré pour un permis de construire qu'elle a délivré pour la construction d'une maison contemporaine à Sciotot.

**Michel PAPIN** félicite Pascale EVAIN, lauréate du concours Femmes et Sport de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, pour son investissement au sein du GRDP et du football féminin. **Michel PAPIN** indique que les trois architectes retenus pour le Pôle enfance ont été reçus en Mairie et se sont rendus sur le futur site.

**Martine LENER** informe le Conseil Municipal que le nettoyage de la plage, dans le cadre des Initiatives Océanes, aura lieu le samedi 26 mars prochain et fait appel aux bonnes volontés pour participer à cette action. Martine LENER demande que des conseillers se portent volontaires pour tenir le stand en raison de son absence.

**Louis RATEL** demande si la pendule de la façade de la Mairie sera réparée. Monsieur le Maire répond qu'un devis d'un montant de 1 100 € a été reçu à ce jour.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.*